



Didier Boutet

didier.boutet@univ-tours.fr

Enseignant chercheur , HDR

UMR Citères

La mise en valeur de la
biodiversité et le droit de
l'urbanisme

+ Prise en compte de la biodiversité

- Désormais la biodiversité est prise en compte dans les documents d'urbanisme
 - Dans le rapport de présentation du SCOT
 - Dans les orientations d'aménagement et de programmation du PLU
 - Dans le cas d'une urbanisation limitée
- D'une manière plus concrète le règlement de chaque PLU va permettre :
 - De respecter les continuités écologiques
 - De fixer un coefficient de biotope

+ Intégration des continuités écologiques dans le règlement du PLU

- Identification d'éléments à protéger pour le maintien des continuités écologiques
- Localisation dans les zones AU des espaces naturels
- Emplacements réservés, dédiés aux continuités écologiques

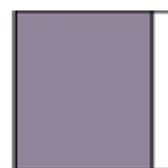


Fixer un coefficient de biotope dans le règlement du PLU

Exemple de Berlin

Coefficient valeur écologique par m² de sorte de surface

Description des sortes de surface



Surfaces imperméables

0,0

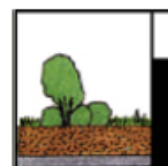
Revêtement imperméable pour l'air et l'eau, sans végétation (par ex. béton, bitume, dallage avec une couche de mortier)



Surfaces semi-ouvertes

0,5

revêtement perméable pour l'air et l'eau, infiltration d'eau de pluie, avec végétation (par ex. dallage de bois, pierres de treillis de pelouse)



Espaces verts sur dalle

0,7

Espaces verts sans corrélation en pleine terre avec une épaisseur de terre végétale au moins de 80 cm



Espaces verts en pleine terre

1,0

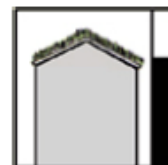
Continuité avec la terre naturelle, disponible au développement de la flore et de la faune



Verdissement vertical, jusqu'à la hauteur de 10 m

0,5

Végétalisation des murs aveugles jusqu'à 10 m



Planter la toiture

0,7

Planter sur les toits de manière extensive ou intensive

Exemple de calcul pour un CBS fixé à 0,3 et une parcelle de 1000 m². Plusieurs options possibles :

Option a : 300 m² en pleine terre : $(300 \times 1) / 1000 = 0,3$

Option b : 300 m² d'espaces vert sur dalle + 180 m² de surfaces semi ouvertes : $(300 \times 0,7 + 180 \times 0,5) / 1000 = 0,3$

Option c : 430 m² de toitures végétalisées : $(430 \times 0,7) / 1000 = 0,3$

(D'autres combinaisons sont possibles.)